

Conditions générales des transports scolaires

E ÉCOLE PRIVÉE - PRIVATE SCHOOL
XCSELLIS

Les chemins vers l'excellence



Transport scolaire

Conditions générales

Le service des transports s'adresse à tous les enfants dès 3 ans et s'efforcera de satisfaire au mieux les demandes.

Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à réserver le plus rapidement possible la place de votre (vos) enfant(s). Les inscriptions au service de transport scolaire se font prioritairement pour l'année. En cas de places disponibles, une inscription en cours d'année est possible.

Horaires et trajets

Les élèves devront se rendre sur le trajet du bus à l'heure et à l'arrêt qui leur seront communiqués.

Aucune dérogation, aucun changement ne seront acceptés sans l'accord préalable du responsable du service des transports.

Un service de transports payant « porte-à-porte » est envisageable sous certaines conditions. Pour plus d'informations veuillez vous adresser au service des transports.

Les élèves sont priés d'attendre le bus 5 minutes avant l'horaire fixé, à l'emplacement désigné. **Ce n'est pas au bus d'attendre les passagers, mais aux passagers d'attendre le bus.**

Pour des raisons de sécurité, ce service peut être exceptionnellement interrompu lors de conditions météorologiques particulièrement défavorables (tempêtes, fortes chutes de neige, verglas). Dans ce cas une information sera transmise aux parents concernés.

Les horaires sont calculés au plus près. Toutefois, en fonction des conditions climatiques ou du trafic, nous ne pouvons exclure un retard.

Le transport scolaire est soumis au règlement général de l'Ecole. La Direction se réserve le droit d'engager des poursuites en cas de malveillance manifeste.

Contacts chauffeurs

Un numéro de téléphone portable est attribué à chaque bus. En cas de besoin (retard de votre enfant, maladie, etc...) le chauffeur pourra être contacté par sms uniquement. Ces numéros de téléphones vous seront remis à votre inscription et également sont disponibles sur le site internet de l'Ecole Ecsellis et auprès du service des transports.

Changement

Toute demande de changement à titre exceptionnel ou provisoire de trajet doit être faite au des transports au moins 48 heures à l'avance.

Téléphone : 022/362-11-57

Email : info@ecsellis.ch

La demande est acceptée et vous est confirmée dans la mesure où nous avons de la disponibilité dans le bus concerné. Cette procédure est indispensable pour permettre un contrôle strict des accès aux bus et garantir la sécurité de votre (vos) enfant(s).

Comportement

L'Ecole se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne respectera pas les règles et obligations liées au transport en bus (voir code de conduite).

En cas de non-respect, les parents sont informés par écrit avec un 1^{er} avertissement. Après 3 avertissements l'élève est soumis(e) à une suspension temporaire ou définitive du des transports scolaires.

Transports scolaires – code de conduite

En toute sécurité et sans perte de temps, les bus de l'Ecole Ecsellis desservent différents lieux adaptés au mieux aux besoins de chacun.

En cas de nécessité, la Direction se réserve le droit de modifier en tout temps les conditions d'horaires et de trajets.

Code de conduite

Si un chauffeur devait nous annoncer un manquement à ces règles, un 1^{er} avertissement serait adressé à l'élève. Au bout du 3^e avertissement, l'élève serait définitivement exclu du transport scolaire.

Règlement général

- L'élève ne doit jamais se tenir sur la route en attendant l'autobus et doit rester sur le trottoir ou en bordure de route.
- L'élève se rend à temps aux arrêts indiqués par le service du transport scolaire.
- Le remboursement des frais de réparation ou de remplacement du matériel endommagé par l'élève sera réclamé à lui-même et/ou à ses parents.
- Dès qu'il s'assied dans le bus, **l'élève boucle sa ceinture de sécurité** et la garde attachée jusqu'à l'arrivée.
- L'élève doit parler discrètement, sans crier ni siffler. Tout langage injurieux et vulgaire est interdit dans le véhicule.
- **Il est interdit de boire et manger dans le bus.**
- Sauf en cas d'urgence, l'élève ne doit pas s'adresser au conducteur quand le véhicule est en marche.
- L'élève doit s'abstenir de tout désordre dans le véhicule.
- En tout temps, et plus particulièrement au moment de l'embarquement et du débarquement, l'élève doit agir de manières réfléchie et sécuritaire.
- L'élève obéit en tout temps aux directives du chauffeur.

Il est par ailleurs interdit de :

- se bousculer ;
- se déplacer ou de se tenir debout quand le véhicule est en marche ;
- lancer des objets dans le bus ;

- toucher au mécanisme de la porte ;
- jeter des déchets dans le véhicule ;
- endommager les sièges et autres parties du bus.

Date et signature :
(Lu et approuvé)

Nom et prénom de l'enfant :
